



Le 22 octobre prochain : Assemblée Générale de notre AROPA - Notre rendez vous annuel .

La CSG, le PAS (Prélèvement à la source) , le RAC 0 (Reste à charge zéro ou le 100% santé), la réforme des retraites, le pouvoir d'achat de nos retraites ,... l'un ou l'autre de ces sujets aurait pu faire l'objet de l'intervention d'un expert en ces domaines. Nous avons choisi un thème de réflexion tout aussi important et complexe. **LES DIRECTIVES ANTICI-**

PÉES : Comment exprimer et faire respecter ses dernières volontés sur notre fin de vie ?

Limiter ou arrêter les traitements en cours ?

Être ou ne pas être « réanimé » ? dans quels cas, pour quelles pathologies ?

Être mis sous respiration artificielle ?

Subir une intervention chirurgicale ?

Être soulagé de ses souffrances ?

QUI PEUT LES REDIGER ?

COMMENT, QUAND LES REDIGER ?

COMMENT FAIRE CONNAITRE LEUR EXISTENCE ?

Nous vous confirmerons, dans la convocation à cette AG, l'identité de l'expert à qui nous confions la tâche de nous éclairer sur toutes ces questions.

Retenez cette date du mardi 22 octobre, à partir de 9h30, salle des fêtes de Voeuil et Giget.

Nous comptons sur vous.

Jean Marie Guilloton - Président

Nos sorties conviviales

LE 13 JUIN : SUR LES TRACES DES DE LA ROCHEFOUCAULD

AROPA plus MSA, Il y a eu 22 participants pour cette journée. Le départ dans un petit car était très convivial et nous avons pris le route de la Rochefoucauld sous un ciel moins menaçant que les autres années. Arrivés au château, c'est la mère du propriétaire qui nous a accueillis, une dame d'un certain âge mais à la verve assurée. Assis confortablement dans les fauteuils du grand salon, nous avons eu droit à toute l'histoire des "De la Rochefoucauld" depuis le XIème siècle. L'après-midi le bus nous a conduit à Verteuil où se dresse un magnifique château appartenant aussi aux de la Rochefoucauld. Nous avons visité le moulin qui fonctionne comme au moyen-âge et dont la farine contribue à réaliser une délicieuse brioche que le groupe a pu déguster tranquillement sur une terrasse ombragée et fleurie au bord de la Charente.

5 SEPTEMBRE "LES GRANDS EXPRESS" EN VENDEE

Ce voyage a fait le plein d'inscrits avec 47 participants, 3 couples sont en liste d'attente.

PROJET DE VOYAGE JUIN 2020 EN RUSSIE

Les charentais ayant été plutôt réticents à participer au voyage régional organisé cette année vers la Russie en raison de sa durée (11 jours). Sur la suggestion d'un certains nombre d'entre vous l'AROPA 16 va proposer un voyage d'une semaine seulement, à destination de Moscou et de St Pétersbourg. Nous travaillerons avec un voyageur local et définirons un programme raisonnable. Dès que possible nous allons affiner les aspects pratiques : acheminement, tarifs, etc... Nous retenons le principe d'une semaine début juin 2020 qui est la période la plus favorable pour cette destination.

EDITORIAL

SOMMAIRE

Page 1 Edito - Voyages et sorties

Page 2 : Le reste à charge 0

Page 3 : Prélèvement à la source, Offre Prédica. le RU

Page 4 : La réforme des retraites

Même si à travers le monde il y a des pays où l'accès aux soins est bien plus problématique qu'en France, il n'en reste pas moins que l'accès aux soins pour tous n'est pas garanti.

Il y a d'abord le problème des "zones blanches" où le manque de professionnels de santé touche tous les habitants, et puis, il y a le "reste à charge" sur certains soins qui en freine, voire interdit, le recours à certains. La généralisation au moins pour les actifs de l'assurance complémentaire n'a pas résolu toutes les difficultés. Dans les domaines dentaire, optique et audioprothèse, on observe un taux très important de renonciation aux soins.

L'objectif des pouvoirs publics n'est pas de parvenir à un remboursement à 100% de tous les soins dentaires, frais d'optique ou d'audioprothèse quelles que soient les méthodes utilisées ou les produits proposés mais de permettre à tous d'accéder à des soins corrects à prix raisonnable.

UNE ORGANISATION EN PANIERS DE SOINS.

2 paniers en optique.

- Un panier "reste à charge 0" avec obligation de choix et respect de qualité. Chaque opticien devra proposer 17 montures pour adultes en deux couleurs et verres aminicis, antirayures et antireflets.
- Un panier avec des tarifs libres mais des remboursements encadrés.

3 paniers de soins dentaires.

- Un panier "reste à charge 0" de soins élémentaires pris en charge à 100%.
- Un panier "reste à charge 0" modéré ou maîtrisé avec des tarifs plafonnés et prise en charge partielle.
- Un panier avec tarifs libres mais reste à charge plus élevé.

2 paniers de soins en audioprothèse.

- Un panier "reste à charge 0"
- Un panier avec des tarifs libres où le remboursement de la complémentaire sera limité à 1700€ par oreille.

UNE APPLICATION PROGRESSIVE

Compte tenu de l'impact sur la Sécurité Sociale, les Mutuelles et les professionnels de santé, la mise en place va s'étaler sur 4 ans de 2019 à 2021. Si donc vous êtes concernés par ce type de soins et s'ils ne sont pas urgents, il peut donc être intéressant de bien choisir la date de ces soins et d'attendre leur meilleure prise en charge.

Dès 2019, il y a eu une première amélioration du remboursement des prothèses du groupe 1 (c'est un premier niveau de prothèse, pas le plus discret mais le plus utilisé actuellement). En dentaire, les tarifs de couronnes et bridges ont été plafonnés et la base de remboursement augmentée.

En 2020, en optique le "reste à charge 0" sera mis en place. En dentaire et audioprothèse, la deuxième phase de la réforme entrera en vigueur.

En 2021, dernière étape pour le dentaire et l'audioprothèse.

QUEL IMPACT SUR LES COMPLEMENTAIRES ?

Ces évolutions successives vont entraîner une adaptation des contrats. Elles vont aussi entraîner des coûts pour les mutuelles. Il est cependant trop tôt pour donner des tendances car les inconnues sont nombreuses : quelle sera la pratique des professionnels de santé dans le cadre de paniers de soins "reste à charge 0" ? Les conseilleront-ils ou non ? Y a aura t'il une augmentation forte du recours au soins dentaires ou prothèses auditives ? Les lunettes "reste à charge 0" répondront elles aux attentes du public ?

Mutualia a fait une première étude d'impact : pour 2020 la réforme pourrait entraîner des augmentations de 3 à 4%. Ensuite, les phases suivantes de montée en charge du dispositif pourraient conduire à de nouvelles hausses tarifaires de 5 à 7%. Pas vraiment surprenant....

Le prélèvement à la source

Pas facile de s'y retrouver ! Parfois les caisses de retraite n'ont pas reçu le bon taux de prélèvement ou n'ont pas fait le lien entre leur fichier et celui des services fiscaux. Il arrive donc que toutes les caisses ne pratiquent pas le même taux ou ne le pratiquent pas au même moment. Il ne faut oublier que les caisses complémentaires paient en tout début de mois et les régimes de base le 9 du mois. Dans la plupart des cas les calculs informatiques ont lieu dans le courant du mois précédent.

Si d'aventure, vous avez demandé une modification de votre taux de prélèvement il faut donc bien surveiller sa date d'application.

Bref, le prélèvement à la source devait nous simplifier la vie. Reste à voir comment les services fiscaux réussiront à nous démontrer l'exactitude de rappels ou remboursements une fois qu'ils auront fait le calcul définitif de l'impôt dû pour 2019 c'est à dire après que nous aurons déclaré les revenus 2019 donc courant 2020. En attendant, nous ne pouvons que surveiller les prélèvements faits par nos caisses de retraites, ce qui suppose de se connecter régulièrement par internet à nos différents comptes et à relever patiemment les différentes retenues. Mais pour ceux qui ne pratiquent pas internet ????. En conclusion, le prélèvement à la source c'est une version modernisée de l'acompte provisionnel mensualisé.

Défendre les usagers du système de Santé

Par l'intermédiaire de la FNAR dont nous sommes membres nous pouvons demander à participer aux commissions de "Représentants des usagers" qui siègent auprès des établissements de santé.

Ce sont des lieux où les usagers peuvent faire entendre leurs avis sur le fonctionnement des établissements un peu trop souvent dépendant du seul pouvoir médical ou administratif.

Pour que la démocratie sanitaire vive, il faut effectivement que les citoyens s'engagent.

Si certains d'entre vous sont intéressés qu'ils se fassent connaître. Ces instances sont en cours de renouvellement. C'est donc le moment de faire acte de candidature. A noter que pour faciliter la participation à ces commissions, il y a des possibilités de formation qui permettent de maîtriser les principaux domaines de compétence requis.

Une nouvelle offre PREDICA

Au niveau national un nouveau partenariat vient d'être signé avec Prédica, filiale assurances du Crédit Agricole.

Il concerne une offre **complémentaire santé**. Nous attendons d'en savoir plus avant de vous la présenter plus en détail.

Bref, l'assurance complémentantaire santé des seniors interresse beaucoup de monde !. Nous avons déjà les offres Mutualia mais aussi Groupama et Agrica. Certes, nous avons un partenaire historique qui est Mutulia mais chaque adhérent est libre et le restera. A chacun de choisir, son prestataire et son niveau de garantie.

Gageons que la concurrence n'alimentera pas la hausse des tarifs car la concurrence a un coût : la publicité, les forces commerciales, etc, coûts qui n'ont rien à voir avec nos dépenses de santé. C'est aussi l'un des effets que l'on peut craindre de la plus grande facilité de changer d'assureur complémentaire santé.

Pour suivre l'actualité de notre association visitez régulièrement notre site www.fnaropa.fr.



Nom d'utilisateur : celui imprimé sur votre carte d'adhérent - Mot de passe : numéro d'adhérent ou celui que vous avez enregistré

Réforme des retraites : Jean-Paul Delevoye présente ses conclusions

Les principaux éléments à retenir :

- Pour **"restaurer la confiance"**, il va être donné **"les mêmes droits à tous les Français"**. Les régimes spéciaux seront fermés. Salariés du privé comme du public, fonctionnaires, parlementaires... tous partageront les mêmes règles. Le système restera par répartition et deviendra un régime par points, comme l'Agirc-Arrco. Quel que soit le statut professionnel, un euro cotisé permettra d'acquérir le même nombre de points, et chaque point engrangé augmentera le niveau de la retraite.

- Les **salariés du privé, des régimes spéciaux et du public auront des cotisations identiques**, avec un taux fixé à 28,12 % partagé entre l'employeur (60 %) et le salarié (40 %). Un "Fonds de réserve universel" garantira l'équilibre du système et la valeur du point.

- L'âge de départ reste fixé à 62 ans, mais un âge d'équilibre est instauré à 64 ans. Il sera toujours possible de partir en retraite à 62 ans. Il s'agit d'un âge minimal : un mécanisme de décote/surcote, qui n'a pas encore été arbitré, "incitera au prolongement de l'activité". L'âge du taux plein devrait être le même pour tous : 64 ans à partir de la génération 1963. Toutefois, **cet âge devrait continuer à évoluer "comme l'espérance de vie"**, et reculera donc si celle-ci augmente dans les années à venir. Si l'âge légal sera le même pour les salariés du public comme du privé, la plupart des départs anticipés (catégories actives) de la fonction publique et des régimes spéciaux ne seront fermés que progressivement. Pour autant, certains départs anticipés à 60 ans seront garantis pour les assurés ayant effectué une carrière longue. La pénibilité sera également prise en compte.

- Jean-Paul Delevoye conseille d'augmenter le minimum de retraite à 85 % du smic net, contre les 81 % actuels pour les salariés et 75 % pour les agriculteurs.

- Le haut-commissaire conseille de mettre en place des "points de solidarité" attribués pour les périodes de chômage, maternité, invalidité et maladie.

- Dans le nouveau système, des avantages sont également prévus pour les **familles avec une majoration de 5 % des points, attribuée dès le 1er enfant** et pour chaque enfant. Ces points supplémentaires pourront être répartis entre les parents, mais seront par défaut attribués à la mère.

- Enfin, **un dispositif de réversion unique** sera mis en place pour tous. Il garantira pour le conjoint survivant, en cas de décès de son partenaire, un niveau de vie égal à 70 % du total des retraites perçues par le couple.

Le système doit être mis en place de manière très progressive, à partir de 2025. Il s'appliquera au plus tôt aux personnes nées en 1963. La transition sera "adaptée à chacun des régimes", et sera achevée "15 ans environ après l'entrée en vigueur du système". On ne touche pas aux droits en cours.

Des modalités permettant d'éviter les déficits "seront concertées avec les partenaires sociaux". De plus, le système sera "à enveloppe constante", c'est-à-dire que le poids des recettes du système sera maintenu constant, de même que celui des dépenses. Une "règle d'or d'équilibre" doit être mise en place pour garantir la pérennité financière du système : elle devra garantir un solde cumulé positif ou nul par période de cinq ans.

Une Caisse nationale de retraite universelle sera créée. Son conseil d'administration, composé de représentants des assurés et des employeurs et indépendants, pourra se prononcer sur le pilotage du système. Un « conseil citoyen » fera, chaque année, des propositions au conseil d'administration et au gouvernement.

Les propositions Delevoye visent à guider la future réforme des retraites promise par Emmanuel Macron. Le projet final devrait être présenté en conseil des ministres d'ici la fin de l'année, pour un examen au Parlement après les élections municipales de mars 2020.

Lettre d'information aux adhérents AROPA 16
Président : JM Guilloton, 4 rue Boursac 16130
ARS Tél: 05.45.82.03.64
Réalisation : A LANDEZ, 18 rue des gears
16400 PUYMOYEN Tél : 06 52 38 29 16